Mairie de SERRALONGUE
66230
Téléphone: 04.68.39.61.34
email: serralongue@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le vendredi 4 avril 2025 à 17h30 à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

Ordre du jour :

- Compte administratif 2024 (délibération),
- Compte de gestion 2024 (délibération),
- Affectation du résultat (délibération),
- Vote du budget principal 2025 (délibération),
- Questions diverses

Etaient présents :
Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER

Absents excusés :
Virginie VERRIER,
Ilhem BELOULHI
Peter PETERSEN

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

Approbation de la note de synthèse du 28 février 2025 à 17h30

Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du 28 février 2025 à 17h30.
Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 28 février 2025 à 17h30**

DÉLIBERATIONS

Rapporteur : Mr Le Maire

Délibération n° 12-2025 Vote du compte administratif 2024

Sous la présidence de Monsieur Richard TENAS, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 298 872.06 €
Recettes : 357 574.27 €
Excédent de clôture 2024 : 58 702.21 €

Investissement :
Dépenses : 120 949.45 €
Recettes : 170 617.57 €
Reste à réaliser en dépenses : 55 580 €
Reste à réaliser en recettes : 37 563.50 €
Excédent de clôture 2024 : -6 298.82 €
Besoin de financement : 24 315.32 €

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	419 821,51	528 191,84	163 930,21 A1	272 300,54
Investissement	120 949,45	170 617,57	(2) -55 966,94 A2	-6 298,82
Dont 1068		90 338,94		
Fonctionnement	298 872,06	357 574,27	(3) 219 897,15 A3	278 599,36

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	55 580,00	III + IV	37 563,50	B1 -18 016,50
Investissement	I	55 580,00	III	37 563,50	B2 -18 016,50
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	254 284,04
Investissement	A2 + B2	-24 315,32
Fonctionnement	A3 + B3	278 599,36

Intervention : /

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du budget communal de 2024.

Délibération n°13-2025 vote du compte de gestion 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Intervention : /

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°14-2025 Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024, dont les résultats, conforment au Compte de Gestion 2024, se présentent comme suit :

SERRALONGUE	
Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Recette	357 574.27 €
Dépenses	298 872.06 €
Résultat de l'exercice:	58 702.21 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	219 897.15 €
Résultat de clôture à affecter:	278 599.36 €
Besoins réels de la section d'investissement	
Recettes	170 617.57 €
Dépenses	120 949.45 €
Résultat d'investissement de l'exercice:	49 668.12 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-55 966.94 €
Résultat de clôture:(ligne 001)	-6 298.82 €
Restes à réaliser recettes:	37 563.50 €
Restes à réaliser dépenses:	55 580.00 €
Solde Restes à Réaliser;	-18 016.50 €
Résultat clôture+rar:	-24 315.32 €
Besoin de financement	24 315.32 €
Excédent de financement:	-00 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	278 599.36 €
En couverture du besoin réel de financement	24 315.32 €
Total 1068:	24 315.32 €
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):	254 284.04 €
TOTAL AFFECTE:	278 599.36 €

Intervention : /

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 24 315.32 €.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté la somme de 254 284.04 €.

Délibération n°15-2025 Vote du budget primitif 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la commune,

Intervention : /

Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- ***APPROUVE*** chapitre par chapitre, le budget Primitif de la Commune 2025, en équilibre, en section de fonctionnement à **615 801.56 €,** et en section d'investissement à **668 298.46 €**

QUESTIONS DIVERSES

- **R.TENAS :**

- Présentation du plan d'implantation des caveaux funéraires, de places en terre et d'emplacement pour caveaux familiaux ; l'emplacement du jardin du souvenir a été arrêté et une étude d'aménagement de ce dernier va être engagée. Une étude hydro-géologique et environnementale va être programmée.

  Lors de notre prochain conseil municipal, les prix des concessions seront votés.

- Remise des plans du chalet de la pétanque pour demande d'autorisation d'urbanisme à déposer par la municipalité.

- **N.GUYAUX :**

- Le label 0 phyto change de nom et nous devons faire une demande avant le 31/05/2025.

- **M.LEMPENS :**

- Présence d'un coffret ouvert à proximité du Mas Mingou – à signaler au service téléphonique

- **E.ROIG :**

- Stand de la CCHV sur la gestion du tri sélectif ce dimanche 6/04 lors du marché.

- Nous avons reçu un appel pour accueillir l'exposition itinérante du camp de Rivesaltes ; l'exposition nécessite au moins 60 m² d'espace, pour exposer des tables vitrines pendant un mois d'une certaine valeur que nous devrons assurer. Le choix de la salle Hubert TENAS a été faite.

  Le choix de la date : du 1er décembre 2025 au 5 janvier 2026.

➢ **Ph.JUANOLA :**

- Nous accueillerons 17 enfants à la prochaine rentrée scolaire à l'école communale. Un espace sieste devra être aménagé pour accueillir les enfants de moins de 4 ans.
- L'architecte des bâtiments de France a été reçu en mairie ; le projet de ré-aménagement de la salle Jean MARQUES, le confortement du château de Cabrenç et les travaux d'entretien du Conjurador ont été abordés.
- L'architecte conseil de la région a également été reçu sur la commune afin d'évoquer les divers projets nécessitant un regard professionnel d'architecte
- Une tentative de Vol a été perpétrée sur la commune ; un véhicule a été vu au château d'eau. Une grande vigilance est conseillée aux Serralonguais.
- Monsieur Le Préfet Thierry BONNIER sera sur la commune le 6 Mai.

AGENDA

- Cérémonie du 8 Mai à 11h
- Prochain conseil municipal le 07/05/2025 à 17h30